

## Règles de vie à l'école Sainte Thérèse

<p><b>J'ai le droit d'être respecté(e) dans mon cœur, mon corps et mes affaires.</b></p>	<p><b>Il est interdit de :</b>  <b>Faire mal avec des mots (menacer, insulter, se moquer),</b>  <b>Faire mal avec des gestes ou des objets (se battre, frapper, toucher ce qui est intime),</b>  <b>Salir, abimer ou casser volontairement ce qui est à mes camarades ou de l'école.</b></p>	<p><b>Carton rouge</b></p>
--	--	----------------------------

### Pendant les temps de récréation

Droits	Comportements interdits	Carton
De jouer tranquillement	Jouer avec l'extincteur ou l'alarme (dans la salle). Aller sur l'herbe les jours de pluie, marcher ou sauter dans les flaques. Jouer au ballon quand le sol est mouillé (quand il pleut ou qu'il a plu).	Rouge jaune
D'être en sécurité.	Jeter des cailloux, de la terre, des objets. Sortir de l'école sans mes parents ou sans autorisation. Etre dans la salle sans surveillance. Circuler sans l'autorisation d'un adulte dans les locaux (couloir, hall, salle verte...). Utiliser les portes de secours. Aller sur la partie herbe (côté bâtiment). Grimper sur les fenêtres, barrières, tables de ping-pong... Continuer à jouer quand la sonnerie retentit au lieu de se ranger	Rouge Rouge Rouge Rouge  Rouge Jaune Jaune Rouge
D'utiliser les toilettes.	Uriner sur le sol. Regarder sous les portes. Jouer dans les toilettes. Se balancer sur les portes.	Rouge Rouge Jaune Jaune
De vivre dans un endroit propre.	Jeter des papiers par terre. Cracher sur le sol. Ecrire sur les murs.	Jaune Jaune jaune

**J'ai reçu un carton rouge**, je dois obligatoirement écrire un mot d'excuse à la victime qui explique pourquoi mon acte est grave; je le fais signer par mes parents, mon enseignante et la directrice; je propose une réparation\*

**J'ai reçu un carton jaune**, je propose une réparation\*

\* je propose une réparation, (si je n'ai pas d'idée je peux en choisir une dans la liste ci-dessous) et je demande à mon camarade ou à l'adulte s'il est d'accord.

### Liste de ce que je peux proposer comme réparation

- je balaye les cailloux sur le trottoir
- je suis privé(e) d'une partie de récréation
- je ramasse 30 papiers
- je fais un dessin
- je nettoie
- je range les vêtements trouvés ( dans la salle verte)
- je fais un exposé sur les microbes
- je fais un exposé : quels sont les risques pour la santé de mon camarade si je lui donne un coup ou si je le blesse
- je passe un moment à jouer avec mon camarade
- je mange à côté de mon camarade à la cantine



## Code de fonctionnement des règles de vie

**ARTICLE 1** Ce règlement est fait pour que tous les élèves de l'école se sentent en sécurité à l'école et pour qu'ils puissent s'amuser et se détendre pendant les récréations. Personne n'a le droit de faire mal à un enfant.

**ARTICLE 2** Un enfant qui a un carton peut le faire annuler s'il ne reçoit aucun carton pendant 4 semaines d'école et gagne un carton vert

- un carton vert annule un jaune
- trois cartons verts annulent un rouge
- 

**ARTICLE 3** Plusieurs fois dans l'année, un diplôme de bon citoyen est distribué à tous les élèves qui n'auront aucun carton rouge ou jaune sur le carnet (ou dont les cartons auront été annulés).

**ARTICLE 4** Le but du règlement, ce n'est pas de dénoncer, c'est de se protéger. Ce sont les enfants à qui on a fait quelque chose qui doivent se plaindre : ce ne sont pas les copains ou les copines, **sauf lorsqu'il y a un accident**. Il est important de venir avec un témoin.

**ARTICLE 5** Si j'ai reçu 3 cartons rouges, j'irai en retenue le mercredi suivant, de 13h30 à 15h30.

## Note aux parents :

L'équipe pédagogique et éducative de l'école Sainte Thérèse a pour projet d'accueillir chaque enfant tel qu'il est, de l'accompagner et de le soutenir en lui proposant un chemin de progrès et de réussite. Les règles de vie énoncées ci-dessus et les sanctions associées constituent un outil éducatif au service des élèves de l'école. Vous êtes les premiers éducateurs de votre enfant, votre collaboration est indispensable.

Il peut arriver qu'un élève rencontre des difficultés qui dépassent le champ de nos compétences. Dans ce cas, vous en serez informés et il vous sera conseillé de faire appel à des spécialistes.

Si le comportement d'un enfant entraîne de façon récurrente la souffrance de ses camarades (violences répétées, comportement inadapté en classe), je pourrai être amenée à prendre une décision d'exclusion, pour préserver les conditions de vie et de travail des élèves dont j'ai la responsabilité.

Thérèse Rocquet  
Chef d'établissement

## Signatures :

L'élève	Les parents	L'enseignante

